

Ad 4873

MESSAGE

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1946 (1^{re} série).

(Du 4 juin 1946.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation nos demandes de crédits supplémentaires pour l'année 1946. Ces crédits complètent les budgets que vous avez adoptés par arrêté du 20 décembre 1945. Pour la première fois, nous vous soumettons également des demandes de crédits supplémentaires concernant des dépenses des comptes extraordinaires.

Les crédits militaires ont subi la réduction proposée par la commission militaire et approuvée par les chambres fédérales.

Des arrêtés fédéraux ont déjà été pris au sujet des dépenses pour lesquelles sont demandés les crédits ci-après, à porter au compte d'administration :

Assurance-accidents, accidents non professionnels,

1 million de francs (AF du 21 décembre 1945, 2^e prorogation du régime financier);

— Régularisation du Rhin entre Bâle et Strasbourg,
2 millions de francs (AF du 20 décembre 1929);

— Cotisation à la Société des Nations,
0,7 million de francs (AF du 5 mars 1920);

— Agrandissement de l'école polytechnique fédérale,
0,5 million de francs (AF du 2 avril 1946);

— et nouveaux bâtiments de la douane à Chiasso,
0,3 million de francs (AF du 7 décembre 1945).

Les demandes de crédits, de Fr. 26 979 480
concernent:

le compte d'administration pour un montant de 7 057 151
les comptes extraordinaires pour un montant de 6 302 329
le compte des établissements en régie pour un montant de 13 620 000

Les crédits à porter au *compte d'administration* se répartissent comme il suit:

Fr.
Département politique 711 540
Département de l'intérieur 2 059 147
Département de justice et police 582
Département militaire 2 175
Département des finances et des douanes. 815 000
Département de l'économie publique 1 465 069
Département des postes et des chemins de fer 2 003 638

Le détail des demandes de crédits est le suivant:

DÉPARTEMENT POLITIQUE 711 540
1. Société des Nations 652 415
2. Bureau international de la cour permanente d'arbitrage 22 000
3. Commission centrale du Rhin 34 500
4. Groupe suisse de l'union interparlementaire 2 625

Motifs :

Ad 1: Cotisation pour l'année 1946.

Ad 2: Cotisations pour les années 1940 à 1946.

Ad 3: Cotisations pour les années 1945 et 1946.

Ad 4: Participation d'une délégation suisse à la séance de l'union interparlementaire à Copenhague.

Fr.
DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR 2 059 147
1. Secrétariat du département, traitements et allocations 7 047
2. Secrétariat du département, débours et indemnités (art. 44 du statut) 1 100
3. Secrétariat du département, indemnités à des tiers 1 200
4. Secrétariat du département, association suisse des orchestres 1 000
5. Secrétariat du département, société suisse du théâtre 3 000
6. Secrétariat du département, encouragement des beaux-arts 35 000

7. Secrétariat du département, encouragement des arts appliqués	Fr. 20 000
8. Secrétariat du département, encouragement des arts, exposition suisse d'architecture à Londres	140 000
9. Secrétariat du département, encouragement de la culture suisse	145 000
10. Ecole polytechnique fédérale, association sportive universitaire, à Zurich, maître de sport universitaire	10 550
11. Ecole polytechnique fédérale, mobilier et installations, acquisitions nouvelles	15 000
12. Musée national suisse, chauffage	18 000
13. Direction des constructions fédérales, bâtiments	1 572 750
14. Direction des constructions fédérales, routes et travaux hydrauliques	45 000
15. Service de l'hygiène publique, commission fédérale de la pharmacopée	5 000
16. Service de l'hygiène publique, lutte contre la tuberculose	4 000
17. Service de l'hygiène publique, congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française	2 500
18. Service de l'hygiène publique, contrôle des denrées alimentaires	33 000

Motifs :

Remarque ad 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12 et 13: les pièces justificatives ont été remises au secrétariat des commissions parlementaires des finances.

Ad 1: Engagement d'un juriste chargé de traiter les affaires des fondations pour le compte du département.

Ad 2: Indemnités pour heures de travail supplémentaires effectuées pour des travaux urgents et de grande envergure.

Ad 3: Honoraires d'un expert pour un rapport concernant l'encouragement de l'assurance contre les dommages causés par les forces de la nature.

Ad 4: L'association suisse des orchestres a pour but d'accroître et d'approfondir la culture musicale à l'école, à la maison et dans le public. Ses sections sont, en de nombreux endroits, les soutiens de la tradition musicale.

Il s'agit du rétablissement d'une subvention qui a été allouée de 1921 à 1938 (1921 à 1932: 2000 fr.; 1933: 1500 fr.; 1934: 1000 fr.) et qui a été supprimée en 1939. Il n'est pas possible à l'association de remplir sa tâche, laquelle est dans l'intérêt culturel du pays, sans une subvention fédérale.

- Ad 5: La société suisse du théâtre, créée en 1927, a pour but d'effectuer des recherches sur le théâtre suisse et d'encourager tous les efforts tendant à créer un théâtre populaire et professionnel.
- Il est impossible à cette société de remplir ses tâches au moyen des seules cotisations annuelles de ses membres. Sa situation financière est actuellement si précaire, qu'une dissolution a dû être envisagée pour le cas où des contributions régulières ne lui seraient pas allouées du dehors.
- Ad 6, 7 et 9: Les conditions de vie de l'après-guerre se feront vivement sentir dans le domaine de la production intellectuelle et artistique. Il est dans l'intérêt du pays que l'œuvre de secours en faveur des professions libérales et artistiques soit maintenue pour permettre à des intellectuels et à des artistes de talent de créer des œuvres ou d'exécuter des travaux de valeur. Dans nombre de cas, l'octroi d'une aide efficace au moyen des crédits pour la création de possibilités de travail se heurte à des difficultés, du fait des prescriptions en vigueur. Il est toutefois apparu que, même dans ces cas-là, l'aide de la Confédération est indispensable à côté de celle des cantons et des communes. Nous nous sommes, par conséquent, décidés à solliciter des crédits spéciaux d'un montant total de 200 000 francs. Sur ce chiffre, 55 000 francs serviront à augmenter le crédit ordinaire des beaux-arts (rubrique (807/1) qui passera de 90 000 à 125 000 francs, ainsi que celui des arts appliqués (rubriques 807/2) qui passera de 45 000 à 65 000 francs. Le solde de 145 000 francs figurera sous une rubrique spéciale « Encouragement de la culture suisse » et servira à encourager la production individuelle dans les autres domaines de l'activité intellectuelle et artistique (littérature, musique, théâtre, sciences, etc.).
- Ad 8: Subvention allouée à l'exposition suisse d'architecture à Londres organisée par l'office central suisse du tourisme.
- Ad 10: Mise à la charge de la Confédération de la moitié des traitements de deux maîtres de sport universitaire de l'Association sportive universitaire de Zurich, conformément à un accord conclu avec le canton de Zurich et le département militaire fédéral.
- Ad 11: Achats de mobilier imprévus par suite de l'augmentation considérable du nombre des étudiants. Achat de mobilier et d'autres objets d'installation pour les auditoriums et salles d'exercices de la nouvelle maison forestière de Waldegg (forêt de l'Ecole polytechnique).
- Ad 12: Augmentation des frais de chauffage par suite du raccordement des bâtiments du musée national au chauffage à distance de l'installation de la ville de Zurich pour l'incinération des ordures

ménagères, conformément au contrat conclu avec la ville pour la fourniture de chaleur au musée.

	Fr.
Ad 13: 1. Bâtiments de la douane à Chiasso	300 000
Par arrêté fédéral du 7 décembre 1945, une dépense de 1 800 000 francs a été prévue pour la construction de nouveaux bâtiments des douanes à Chiasso.	
2. Ecole polytechnique fédérale, Zurich; achat d'immeubles et mise au point des projets de construction	500 000
Par arrêté fédéral du 2 avril 1946 une dépense de 27 000 000 francs a été prévue pour l'agrandissement de l'école polytechnique fédérale.	
3. Centrale de chauffage et d'électricité de l'école polytechnique fédérale; extension du réseau de distribution de la chaleur	300 000
4. Achat de deux bâtiments pour la légation de Suisse à Washington	200 000
5. Sanatorium militaire de Montana	95 000
Transformation et remise en état du bâtiment endommagé par le tremblement de terre.	
6. Ecole polytechnique fédérale, Zurich, Foyer des étudiants, Clausiusstrasse 21	90 000
Agrandissement des locaux.	
7. Administration des douanes, cabane pour gardes-frontière à Zwischbergental (région du Simplon), construction nouvelle	46 000
8. Administration des douanes, reconstruction du garage à bateaux à Melide et construction d'un même garage à Tenero	39 000
9. Ecole polytechnique fédérale, Zurich, achat de l'immeuble Universitätsstrasse 8, Zurich, faux-frais d'acquisition	2 750
	1 572 750
Ad 14: Sanatorium militaire de Montana, adduction d'eau.	45 000
Ad 15: La publication du supplément de la pharmacopée nationale et les travaux préparatoires pour l'élaboration de la sixième édition de la <i>Pharmacopea helvetica</i> exigent des données expérimentales. Les recherches effectuées à cette fin ne peuvent être confiées au laboratoire de la commission fédérale de la pharmacopée, mais doivent être effectuées sous la direction de quelques membres de cette commission. Etant donné le temps que ces membres	

doivent consacrer à leur activité professionnelle, il est nécessaire de faire appel à des assistants extraordinaires.

Ad 16: Il s'agit d'un essai scientifique pour la détermination des types bacillaires, effectué par le canton de Glaris et devant profiter à la lutte contre la tuberculose. La Confédération prend la moitié des frais à sa charge, soit 8000 francs, à répartir en deux parts égales de 4000 francs chacune au service de l'hygiène publique et à l'office vétérinaire.

Ad 17: Subside alloué au congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, placé sous le patronat du Conseil fédéral, qui aura lieu à Genève et à Lausanne du 22 au 27 juillet 1946.

Ad 18: Augmentation des dépenses d'exploitation des laboratoires cantonaux et municipaux entraînant une hausse correspondante des subsides fédéraux.

DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE .	Fr. <u>582</u>
------------------------------------	-------------------

1. Division de la police, livres, journaux et périodiques	582
---	-----

Motif :

Achat de deux exemplaires du « Schweizerlexikon ».

DÉPARTEMENT MILITAIRE	<u>2 175</u>
---------------------------------	--------------

1. Service de santé, subventions à des institutions sanitaires internationales	1 325
2. Direction de l'administration militaire, livres, journaux, etc.	550
3. Création de possibilités de travail, bureau du délégué, livres, journaux, etc.	300

Motifs :

Ad 1: Contribution ordinaire de membres du comité international de médecine militaire pour l'année 1945 et contribution extraordinaire aux dommages de guerre subis par les bureaux de ce comité.

Ad 2: Frais d'abonnement à diverses publications destinées au service de presse du département militaire.

Ad 3: Frais d'abonnement aux journaux de l'office central de placement et de renseignements des administrations fédérales, dont l'extension a été autorisée par arrêté du Conseil fédéral du 28 décembre 1945.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES DOUANES .	Fr. <u>815 000</u>
---	-----------------------

1. Monnaie fédérale, confection de flans	135 000
2. Administration des douanes, dépenses générales, achat d'objets portés à l'inventaire, etc.	120 000

3. Administration des douanes, dépenses générales, instruction, écoles, cours	Fr. 50 000
4. Administration des douanes, corps des gardes-frontière, traitements et allocations	250 000
5. Administration des douanes, corps des gardes-frontière, allocations de renchérissement	120 000
6. Administration des douanes, corps des gardes-frontière, vêtements de service	140 000

Motifs :

Ad 1: En plus des frappes prévues, la banque nationale suisse a passé une commande de monnaies d'or. En conséquence, il a fallu avoir recours à l'industrie privée pour la confection des flans. Ces dépenses seront compensées par des recettes supplémentaires.

Ad 2 et 3: Acquisitions accrues et augmentation des dépenses pour l'instruction par suite de l'augmentation des effectifs de personnel du corps des gardes-frontière.

Ad 4 à 6: L'introduction du service de 8 heures a rendu nécessaire une augmentation des effectifs de personnel du corps des gardes-frontières.

	Fr.
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE	
	<u>1 465 069</u>
1. Division du commerce, Bureau international des expositions, Paris	1 100
2. Service des importations et exportations, encouragement à l'utilisation du bois indigène	50 000
3. Office fédéral des assurances sociales, livres, journaux et périodiques	600
4. Office fédéral des assurances sociales, assurance-accidents; accidents non professionnels	1 000 000
5. Division de l'agriculture, garantie de l'écoulement de la laine indigène	375 000
6. Division de l'agriculture, mesures pour combattre la crise, aide aux agriculteurs dans la gêne, conformément à l'arrêté fédéral du 28 mars 1934	34 369
7. Office vétérinaire, lutte contre les épizooties, tuberculose des bovidés	4 000

Motifs :

Ad 1: Versement de la cotisation pour l'exercice 1945/46.

Ad 2: Subventions allouées aux associations professionnelles de l'économie du bois afin d'encourager la propagande pour l'écoulement des

bois indigènes. Ces dépenses sont couvertes par les recettes de taxes spéciales sur l'importation des bois à brûler et des bois en grumes d'essences feuilles.

- Ad 3: Acquisition de lexiques indispensables à l'office et à sa section de l'assurance-vieillesse et survivants.
- Ad 4: Octroi d'une subvention fédérale à la caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, comme participation aux primes pour les accidents non professionnels, en 1946, conformément à l'article 12, alinéa 1^{bis}, de l'arrêté fédéral du 21 décembre 1945 prorogeant une seconde fois le régime financier de 1939 à 1941.
- Ad 5: Paiement de suppléments de prix jusqu'à concurrence de 200 000 francs pour compenser une partie des prestations pécuniaires imposées aux fabricants par suite de l'utilisation de la laine indigène. Le reste, soit la somme de 175 000 francs, constitue un subside spécial alloué aux éleveurs de moutons, pour soutenir l'écoulement de la laine.
- Ad 6: Subventions demandées par le canton de Glaris, à valoir sur sa quote-part aux crédits votés.
- Ad 7: Il s'agit d'un essai scientifique pour la détermination des types bacillaires, effectué par le canton de Glaris et devant profiter à la lutte contre la tuberculose. La Confédération prend la moitié des frais à sa charge soit 8000 francs, à répartir en deux parts égales de 4000 francs chacune à l'office vétérinaire et au service de l'hygiène publique.

**DÉPARTEMENT DES POSTES ET
DES CHEMINS DE FER**

Fr.

2 003 638

1. Office des transports, contributions contractuelles et autres subsides, association internationale des chemins de fer . .	3 000
2. Office des transports, contributions contractuelles et autres subsides, secrétariat général des grands réseaux électriques	138
3. Office aérien, assurance obligatoire contre les accidents . .	500
4. Service des eaux, régularisation du Rhin entre Bâle et Strasbourg	2 000 000

Motifs :

- Ad 1: Versement des contributions arriérées pour les années 1940 à 1945.
- Ad 2: Versement d'un montant forfaitaire pour les contributions échues durant les années de guerre 1940 à 1945.
- Ad 3: Primes d'assurance-accidents pour l'IBAL. Dans ce montant sont comprises celles de 1945, c'est-à-dire depuis l'introduction de l'assurance.

Ad 4: Reprise des travaux de construction normaux (arrêté fédéral du 20 décembre 1929).

Les crédits à porter aux *comptes extraordinaires* font l'objet des demandes suivantes:

	Fr.
Mesures tendant à créer des possibilités de travail	390 000
Service actif	215 000
Organisation de l'économie de guerre	427 922
Mesures diverses tendant à assurer la sécurité du pays	5 269 407

Mesures tendant à créer des possibilités de travail 390 000

1. Création de possibilités de travail I, office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, action de secours en faveur des dessinateurs et des spécialistes de l'agrandissement 200 000
2. Création de possibilités de travail I, office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, subventions pour la création de nouveaux dessins 170 000
3. Création de possibilités de travail I, office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, institut suisse des études des relations économiques extérieures et du marché 20 000

Motifs :

Remarque préliminaire. Les crédits supplémentaires demandés pour la création de possibilités de travail I font partie des crédits ouverts pour l'encouragement de l'exportation par l'arrêté fédéral du 6 avril 1939.

Ad 1: Subventions demandées par l'union suisse des exportateurs de broderies pour la continuation de l'action de secours en faveur des dessinateurs et des spécialistes de l'agrandissement (subventions pour les frais d'esquisses et d'agrandissements).

Ad 2: Versement de subventions pour la création de nouveaux dessins pendant l'année 1946 (industrie de la broderie 150 000 fr., industrie de la broderie au métier à chaînette 20 000 fr.) demandées par l'union suisse des exportateurs de broderies, à St-Gall.

Ad 3: Subvention annuelle de 20 000 francs pendant les années 1944, 1945 et 1946 à l'institut suisse des études des relations économiques extérieures et du marché, qui a été nouvellement créé, en vue de faciliter son introduction et sa mise en fonctions. Ledit institut s'occupe de publications et de recherches scientifiques en ce qui concerne nos relations économiques extérieures et les possibilités du marché.

	Fr
Service actif	<u>215 000</u>
1. Dépenses des organisations locales de protection antiaérienne et de la protection antiaérienne des établissements militaires, telles que solde, subsistance, etc.	180 000
2. Indemnités pour les chaussures des hommes de la protection antiaérienne	35 000

Motifs :

Ad 1 et 2: Remboursement aux communes de dépenses pour le service effectué en 1945 par les organisations locales de protection anti-aérienne.

	Fr.
Organisation de l'économie de guerre	<u>427 922</u>
1. Centrale de l'économie de guerre; mobilier	10 000
2. Office de guerre pour l'alimentation, direction et chancellerie; enquêtes sur la situation alimentaire	10 000
3. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section des métaux, groupe des vieux métaux; acquisition de marchandises	20 000
4. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section du fer et des machines; débours et indemnités (art. 44 du statut)	1 000
5. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section des textiles; traitements et allocations	65 000
6. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section des textiles; allocations de renchérissement	20 000
7. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section des textiles; mesures de prévoyance	7 000
8. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section de la chaussure, du cuir et du caoutchouc; divers	10 000
9. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section de la production d'énergie et de chaleur; cours, conférence, essais	2 000
10. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section de la production d'énergie et de chaleur; réserve de guerre de charbon; frais d'entreposage	90 000
11. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section du bois, charbon de bois pour gazogènes; recherches et divers . .	5 000
12. Office de guerre pour l'industrie et le travail, section du bois, charbon de bois pour gazogènes; charbon de bois de l'armée, liquidation	155 000

13. Office de guerre pour l'industrie et le travail, bureau des mines; divers	Fr. 300
14. Division du commerce, office central de surveillance des importations et des exportations; remboursement d'indemnités pour des marchandises suisses séquestrées en vertu du droit de prises	32 622

Motifs :

- Ad 1: Paiement de factures imprévues de l'année 1945 (mobilier du commissaire fédéral de port à Madrid, environ 5000 fr.) et nouvelles acquisitions lors du transfert des bureaux de la centrale fédérale de l'économie de guerre.
- Ad 2: Les enquêtes sur la situation alimentaire de la population suisse se poursuivront jusqu'au milieu de 1946.
- Ad 3: Frais d'acquisition de marchandises qui seront couverts par des recettes.
- Ad 4: Frais supplémentaires résultant de l'engagement de deux ingénieurs pour s'occuper du ramassage sur place de la ferraille.
- Ad 5—7: La réduction de l'effectif du personnel n'avait rien à voir dans la mesure prévue lors de l'établissement du budget.
- Ad 8: Indemnité versée à une maison pour marchandises séquestrées en son temps.
- Ad 9: Lors de l'établissement du budget, on n'avait pas tenu compte des émoluments fixés par le laboratoire d'essai des matériaux et de recherches à Zurich pour l'examen des installations à carburant de remplacement.
- Ad 10: On avait compté, au moment de l'établissement du budget, sur une liquidation plus rapide des réserves de charbon.
- Ad 11: Dépenses pour l'essai de matériaux (charbon de bois pour gazogènes) sensiblement plus élevées que celles prévues.
- Ad 12: Le produit de la vente du charbon de bois repris par l'armée a déjà été porté dans les comptes de 1945, tandis que les comptes peuvent être réglés seulement maintenant avec le commissariat central des guerres.
- Ad 13: Dépenses supplémentaires occasionnées par la liquidation du bureau des mines.
- Ad 14: Montant porté par erreur aux comptes de profits et pertes pour l'année 1945, au lieu d'être reporté sur le nouvel exercice.

	Fr.
Mesures diverses tendant à assurer la sécurité du pays	<u>5 269 407</u>
1. Affaires étrangères; frais de surveillance	7 000
2. Affaires étrangères; service d'écoute radiophonique	84 000

	Fr.
3. Intérieur, propagande; mesures de propagande	8 500
4. Service de l'hygiène publique, service sanitaire frontalier; service sanitaire à la frontière	500 000
5. Service de l'hygiène publique, service sanitaire frontalier; frais d'exploitation des stations de quarantaine II	30 000
6. Division de la police, bureaux des passeports Annemasse et Gex; travaux d'aménagement	3 510
7. Division de la police, assistance des Suisses revenus de l'étranger; loyers	20 000
8. Ministère public de la Confédération, police politique au Tessin; indemnité au canton du Tessin pour l'exercice de de la police politique	20 000
9. Chef du génie de l'armée; baraquements pour réfugiés .	678 000
10. Service des eaux, rétablissement de la navigation rhénane	3 918 397

Motifs :

- Ad 1: Dépenses en rapport avec le service de sûreté de la police à l'égard des personnalités étrangères.
- Ad 2: Accord avec la société de radiodiffusion suisse concernant l'écoute radiophonique de postes étrangers.
- Ad 3: Un montant avait été prévu dans le budget de 1945 pour le paiement d'une garantie de 13 500 francs accordée à la « Gloria-Film AG. », à Zurich, pour la création d'un film sur la Suisse (March of time). Ce versement n'a toutefois pas pu être effectué en 1945. Le budget de 1946 prévoit un crédit de 10 000 francs pour des mesures de propagande, mais celui-ci ne pourra être employé qu'en partie seulement pour payer la garantie dont il s'agit.
- Ad 4: Le service sanitaire de frontière, qui était organisé sur une base militaire, a pris un caractère tout à fait civil depuis qu'il a été attaché au service de l'hygiène publique et les personnes des postes sanitaires de frontière sont rétribuées comme civils. Aux principaux passages frontaliers (Bâle, Laufenburg, Zurzach, Schaffhouse, Kreuzlingen, St. Margarethen, Buchs, Poschiavo, Chiasso, Brigue, Genève, Vallorbe, les Verrières et Porrentruy) fonctionnent actuellement:
- 11 médecins permanents,
 - 33 médecins non permanents,
 - 13 auxiliaires masculins permanents,
 - 28 auxiliaires masculins non permanents,
 - 13 auxiliaires féminins permanents,
 - 31 auxiliaires féminins non permanents.

- Ad 5: Frais d'exploitation des deux nouvelles stations de quarantaine II (stations d'isolement avec quarantaine réduite).
- Ad 6: Nouvelle installation téléphonique et travaux de rénovation au bureau des passeports d'Annemasse.
- Ad 7: Des locaux appartenant à la section des produits chimiques et pharmaceutiques de l'office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail ont dû être utilisés pour loger une partie de l'office central chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger.
- Ad 8: Cette indemnité annuelle a été accordée pour la durée de la guerre à la suite des « revendications tessinoises ». Vu les circonstances spéciales qui règnent à la frontière tessinoise, elle est aussi accordée pour l'année 1946.
- Ad 9: Règlement définitif des frais de baraquements construits au cours des années précédentes pour les réfugiés.
- Ad 10: Un montant de 5 000 000 francs avait été affecté au rétablissement de la navigation sur le Rhin. En 1945, les dépenses s'élevèrent à 1 081 603 francs. Le crédit demandé ici n'est que le reliquat du crédit total; il est nécessaire pour l'achèvement des travaux de reconstruction.

Enfin, les demandes ci-après concernent les crédits à porter au compte des *établissements en régie* et sont présentées par l'administration des postes, télégraphes et téléphones:

	Fr.
Etablissements en régie	13 620 000
<i>Administration des postes</i>	<i>1 040 000</i>
1. Transformation, aménagement et entretien	890 000
2. Autres véhicules	150 000
<i>Administration des télégraphes et téléphones</i>	<i>12 580 000</i>
3. Transformation et entretien	550 000
4. Décomptes avec l'étranger, trafic téléphonique	4 000 000
5. Immeubles	1 730 000
6. Lignes et appareils téléphoniques	6 300 000

Motifs:

- Ad 1: Transformations dans les propres locaux et dans les locaux loués; remplacement de tapis roulants à la Sihlpost, Zurich.
- Ad 2: Emploi d'un grand nombre de cycles et de véhicules à bras, par suite de l'augmentation du trafic et de l'introduction d'une troisième distribution, à partir du 1^{er} juin 1946.

- Ad 3: Travaux de transformation dans les bâtiments postaux.
- Ad 4: Augmentation du trafic téléphonique international (l'augmentation des dépenses aura pour contre-partie une augmentation des recettes).
- Ad 5: Aménagement d'un magasin PTT et construction de garages à Fribourg (AF du 22 juin 1945); construction d'une annexe au bâtiment de la station d'émissions à ondes courtes de Schwarzenbourg (AF du 3 avril 1946).
- Ad 6: Aménagement d'une installation moderne avec câble à courants porteurs pour la ligne Bâle—Olten—Zurich; emploi sur une plus forte échelle et augmentation des équipements de la téléphonie à courants porteurs et des installations de répéteurs commutés.

* * *

Nous avons l'honneur de vous proposer d'adopter le projet d'arrêté ci-joint et saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 4 juin 1946.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

KOBELT.

Le chancelier de la Confédération,

LEIMGRUBER.

(Projet.)

Arrêté fédéral

concernant

**l'octroi de crédits supplémentaires pour l'année 1946
(1^{re} série).****L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,**

vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 4 juin 1946,

arrête :

Article unique.

Les crédits supplémentaires suivants sont ouverts au Conseil fédéral pour l'exercice de 1946:

	Fr.
Compte d'administration	7 057 151
2 DÉPARTEMENT POLITIQUE	711 540
201 Division des affaires étrangères	711 540
491 Société des Nations	652 415
493 Bureau international de la cour permanente d'arbitrage	22 000
494 Commission centrale du Rhin	34 500
931 Groupe suisse de l'union interparlementaire	2 625
3 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR	2 059 147
301 Secrétariat du département	353 347
411 Traitements et allocations	7 047
420 Débours et indemnités (art. 44 du statut)	1 100
480 Indemnités à des tiers pour commissions, délégations, travaux spéciaux, etc.	1 200
886 7 Association suisse des orchestres	1 000
886 8 Société suisse du théâtre	3 000

887	Encouragement des arts:	Fr.
1	Beaux-arts	35 000
2	Arts appliqués	20 000
3	Exposition suisse d'architecture à Londres	140 000
888	Encouragement de la culture suisse	145 000
306	Ecole polytechnique fédérale, administration	25 550
480	Association sportive universitaire à Zurich, maître de sport universitaire	10 550
552	Mobilier et installations: acquisitions nouvelles	15 000
312	Musée national suisse, Zurich	18 000
532	Chauffage	18 000
314	Direction des constructions fédérales	1 617 750
502	Bâtiments	1 572 750
503	Routes et travaux hydrauliques	45 000
316	Service de l'hygiène publique	44 500
613	Commission fédérale de la pharmacopée	5 000
861	Lutte contre la tuberculose:	
7	Recherches scientifiques sur la tuberculose	4 000
863	Sociétés pour les soins aux malades et autres buts:	
6	Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française	2 500
864	Contrôle des denrées alimentaires: subventions pour l'exploitation des laboratoires cantonaux et communaux, ainsi que pour les cours d'instruction.	33 000
	4 DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE	582
403	Division de la police	582
460	Livres, journaux et périodiques	582
	5 DÉPARTEMENT MILITAIRE	2 175
508	Service de santé	1 325
490	Subventions à des institutions sanitaires internationales	1 325
515	Direction de l'administration militaire	550
462	Livres, journaux, etc.	550
598	Création de possibilités de travail	300
	Bureau du délégué	
462	Livres, journaux, etc.	300

6 DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES DOUANES		Fr. <u>815 000</u>
604	Monnaie fédérale	<u>135 000</u>
590	Indemnités à des tiers pour remise en état et entre- tien du matériel inventorié, ainsi que confection de flans	135 000
606	Administration des douanes, dépenses générales	<u>170 000</u>
550	Achat d'objets portés à l'inventaire et de petits objets usuels sans valeur d'inventaire, matériel d'usage de tout genre, carburants pour véhicules à moteur	120 000
610	Instruction, écoles, cours; imprévu	50 000
608	Administration des douanes, corps des gardes-frontière . .	<u>510 000</u>
411	Traitements et allocations	250 000
412	Allocations de renchérissement	120 000
440	Vêtements de service	140 000
7 DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE		<u>1 465 069</u>
703	Division du commerce	<u>1 100</u>
493	Bureau international des expositions, Paris	1 100
704	Service des importations et exportations	<u>50 000</u>
820	Encouragement à l'utilisation du bois indigène	50 000
706	Office fédéral des assurances sociales	<u>1 000 600</u>
460	Livres, journaux et périodiques	600
904	Assurance-accidents; accidents non professionnels, art. 108, alinéa 2, LAMA	1 000 000
707	Division de l'agriculture	<u>375 000</u>
859	Garantie de l'écoulement de la laine indigène	375 000
708	Agriculture. Mesures pour combattre la crise	<u>34 369</u>
	Aide aux agriculteurs dans la gêne:	
853	Conformément à l'AF du 28 mars 1934	34 369
720	Office vétérinaire	<u>4 000</u>
851	Lutte contre les épizooties:	
2	Tuberculose des bovidés	4 000

		Fr.
8 DÉPARTEMENT DES POSTES ET DES CHEMINS DE FER		2 003 638
802	Office des transports	3 138
491	Contributions contractuelles et autres subsides en faveur d'associations diverses:	
1	Association internationale des chemins de fer, Bruxelles	3 000
3	Secrétariat des grands réseaux électriques à haute tension, Paris	138
803	Office aérien	500
430	Assurance obligatoire contre les accidents	500
804	Service des eaux	2 000 000
810	Régularisation du Rhin entre Bâle et Strasbourg	2 000 000
Comptes extraordinaires		6 302 329
7.5	Mesures tendant à créer des possibilités de travail	390 000
7.501	Création de possibilités de travail I (AF du 6 avril 1939)	390 000
705	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail:	
925	Aide aux dessinateurs et pantographistes	200 000
926	Subsides pour l'établissement de nou- veaux dessins	170 000
928	Institut suisse des études des relations économiques extérieures et du marché	20 000
7.7	Service actif	215 000
7.730/792	Département militaire	215 000
703	Dépenses des organisations locales de pro- tection antiaérienne et de la protection anti- aérienne des établissements militaires, telles que solde, subsistance, etc.	180 000
726	Indemnités pour les chaussures des hommes de la protection antiaérienne	35 000
7.8	Organisation de l'économie de guerre	427 922
7.800	Centrale de l'économie de guerre	10 000
728	Centrale de l'économie de guerre:	
551	Mobilier	10 000

	Fr.
7.802 Office de guerre pour l'alimentation	10 000
740.1 <i>Office de guerre pour l'alimentation, direction et chancellerie :</i>	
482 Enquêtes sur la situation alimentaire	10 000
7.803 Office de guerre pour l'industrie et le travail . . .	375 300
762.3 <i>Office de guerre pour l'industrie et le travail, section des métaux, groupe vieux métaux :</i>	
554 Acquisition de marchandises	20 000
763 <i>Office de guerre pour l'industrie et le travail, section du fer et des machines :</i>	
420 Débours et indemnités (art. 44 du statut)	1 000
764 <i>Office de guerre pour l'industrie et le travail, section des textiles :</i>	
411 Traitements et allocations	65 000
412 Allocations de renchérissement	20 000
430 Mesures de prévoyance	7 000
765 <i>Office de guerre pour l'industrie et le travail, section de la chaussure, du cuir et du caout- chouc :</i>	
472 Divers	10 000
768.1 <i>Office de guerre pour l'industrie et le travail, section de la production d'énergie et de chaleur :</i>	
610 Cours, conférences et essais	2 000
768.2 <i>Office de guerre pour l'industrie et le travail, section de la production d'énergie et de cha- leur, réserve de guerre de charbon :</i>	
551 Frais d'entreposage	90 000
770.2 <i>Office de guerre pour l'industrie et le travail, section du bois, charbon de bois pour gazo- gènes :</i>	
553 Recherches et divers	5 000
554 Charbon de bois de l'armée, liquidation	155 000
773 <i>Office de guerre pour l'industrie et le travail, bureau des mines :</i>	
472 Divers	300

	Fr.
7.805 Division du commerce.	32 622
787 Division du commerce, office central de surveillance des importations et des exportations:	
473 Remboursement d'indemnités pour des mar- chandises suisses séquestrées en vertu du droit de prises	32 622
7.9 Mesures diverses tendant à assurer la sécurité du pays	5 269 407
202.14 Affaires étrangères, frais de surveillance:	
600 Frais de surveillance	7 000
202.18 Affaires étrangères, service d'écoute radiophonique:	
600 Service d'écoute radiophonique	84 000
301.1 Intérieur, propagande:	
600 Mesures de propagande	8 500
316.2 Service de l'hygiène publique, service frontalier:	
601 Service sanitaire frontalier	500 000
607 Frais d'exploitation des stations de quaran- taine II	30 000
403.2 Division de la police, bureaux des passeports à Annemasse et à Gex:	
510 Aménagement de locaux loués.	3 510
403.3 Division de la police, assistance des Suisses revenus de l'étranger:	
520 Loyers	20 000
404.2 Ministère public de la Confédération, police politique au Tessin:	
490 Indemnités au canton du Tessin pour l'exercice de la police politique	20 000
584.4 Chef du génie de l'armée, baraquements pour réfugiés:	
500 Baraquements pour réfugiés	678 000
804 Service des eaux, rétablissement de la navigation rhénane:	
920 Travaux de reconstruction sur les voies navigables en aval de Bâle	3 918 397

	Fr.
Etablissements en régie de la Confédération . . .	13 620 000
Administration des postes, des télégraphes et téléphones . . .	13 620 000
Administration des postes	1 040 000
A. Compte d'exploitation:	
II. Locaux:	
<i>b.</i> Transformation, aménagement et entretien . . .	890 000
C. Compte capital.	
III. Biens meubles:	
<i>c.</i> Autres véhicules	150 000
Administration des télégraphes et téléphones.	12 580 000
A. Compte d'exploitation.	
II. Locaux:	
<i>b.</i> Transformation et entretien.	550 000
V. Recettes du trafic (déductions).	
<i>d.</i> Décomptes avec l'étranger. Trafic téléphonique	4 000 000
C. Compte capital.	
I. Immeubles	1 730 000
II. Installations d'exploitation:	
<i>b.</i> Lignes et appareils téléphoniques	6 300 000

MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1946 (Ire série). (Du 4 juin 1946.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1946
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	4873
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.06.1946
Date	
Data	
Seite	318-338
Page	
Pagina	
Ref. No	10 090 469

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.